

COMMUNE D'ENVERMEU

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Envermeu ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 4 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2018 de la commune d'Envermeu a été voté par le conseil municipal le 12 avril 2018. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - Une diminution de la masse salariale
 - Une baisse des charges à caractère général
 - Une stabilité globale des subventions aux associations
- Une augmentation des recettes de fonctionnement marquée par :
 - Une hausse du résultat reporté
 - Une baisse des concours de l'État
 - Le maintien des taux de fiscalité communale
- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant la poursuite des projets en cours.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Envermeu survient à un moment où la commune doit reconduire son effort d'investissement à un niveau permettant de poursuivre les programmes de travaux engagés.

Le budget 2018 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

La section d'investissement est, quant à elle, équilibrée par **la réalisation d'un emprunt de 400 000 euros**, justifié par l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir le nouveau centre technique municipal d'Envermeu.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent **2 084 184 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent **51,5%** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune sont de **22 agents** au 31 décembre 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent **1 749 492 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

On constate que les *dépenses réelles* sont moins importantes en 2018 qu'en 2017 : **-0,2 %** par rapport au montant réalisé en 2017. Elles passent de 1 600 145 euros à **1 596 232 euros**.

En 2018, les *dépenses d'ordre* concernent les amortissements et les écritures comptables liées à la vente d'un terrain communal et à la reprise de matériel, pour 153 260 €.

Dépenses	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
Dépenses courantes	491 580 €	479 827 €
Dépenses de personnel	855 800 €	844 007 €
Atténuation de recettes	62 969 €	82 824 €
Autres dépenses de gestion courante	151 660 €	162 141 €
Dépenses de gestion des services	1 562 009 €	1 568 799 €
Dépenses financières	26 381 €	26 823 €
Dépenses exceptionnelles	11 755 €	610 €
Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles	1 600 145 €	1 596 232 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	101 764 €	153 260 €
Total des dépenses	1 701 909 €	1 749 492 €

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (73 401 euros) ;
- Les impôts locaux (538 541 euros) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (418 143 euros) ;
- Les loyers des immeubles communaux (138 807 euros).

Recettes	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
Atténuation de dépenses	31 142 €	6 957 €
Recettes des services	116 884 €	88 873 €
Impôts et taxes	1 003 241 €	1 073 507 €
Dotations, subventions et participations	726 252 €	693 228 €
Autres recettes de gestion courante	140 291 €	138 807 €
Recettes de gestion des services	2 017 810 €	2 001 372 €
Produits financiers	10 €	11 €
Produits exceptionnels	20 555 €	82 801 €
Total des recettes réelles	2 038 375 €	2 084 184 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	0 €
Total des recettes	2 038 375 €	2 084 184 €

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 :

- Taxe d'habitation : 11,85% ;
- Taxe sur le foncier bâti : 21,15 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,78 %.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes.

Le produit de la fiscalité locale en 2018 s'élève à **538 541 euros**.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle est en diminution constante ces cinq dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	512 006 €	492 924 €	464 428 €	451 489 €	418 143 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2018 sont les suivants :

- Seconde phase de travaux de restauration du couvert de l'église : bras Nord et bras Sud du transept ;
- Achèvement des travaux de construction d'une nouvelle salle de musculation ;
- Acquisition d'un bâtiment en vue d'y transférer les services techniques municipaux ;
- Seconde phase des travaux d'aménagement d'un parc paysager (jeux) ;
- Démarrage du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, avec la mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes ;
- Travaux de mise en souterrain des réseaux, ainsi que de remplacement des mâts d'éclairage public rue Turoid (seconde tranche), remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes équipées de leds rue des Canadiens ;
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de Fauquemont et de la rue du Bois l'Abbé.

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0 €	Solde d'investissement reporté	940 189 €
Remboursement d'emprunts	96 989 €	Emprunt	400 000 €
Travaux de bâtiments (église, mairie, gendarmerie, services techniques, salle des sports, salle de musculation, trésorerie)	841 180 €	FCTVA	200 645 €
Travaux de voirie (rues de Fauquemont et du Bois l'Abbé, rues diverses, trottoirs rue d'Auberville, défense incendie Z.A., parkings rue de la Halle et rue du Mont-Blanc, parking Espace forme)	278 186 €	Taxe aménagement	25 971 €
Autres travaux : ▪ aménagements divers (cavernes, bassins, divisions de parcelles, remplacement d'arbres places de l'Hôtel de Ville et de l'Église, parc paysager) ▪ dissimulation réseaux télécom, éclairage public, (parking Espace forme, parc paysager des Courtils)	210 161 € 129 568 €	Mise en réserves	95 313 €
Autres dépenses d'équipement : ▪ études (contrat de chauffage) ▪ achats de matériel de voirie ▪ achats autres matériels et équipements (informatique, mobilier, divers matériels)	1 440 € 22 440 € 28 662 €	subventions	178 697 €
/		Autres recettes	919 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	153 260 €
Charges (opérations patrimoniales)	3 424 €	Produits (opérations patrimoniales)	3 424 €
Total général	1 612 050 €	Total général	1 998 418 €

Les dépenses d'investissement 2018 représentent **1 612 050 euros**.

Les recettes d'investissement 2018 représentent **1 998 419 euros**, correspondant aux recettes de l'année 2018 pour 1 058 229 euros, auxquels s'ajoutent 940 189 euros d'excédent d'investissement reportés de l'année 2017 sur l'année 2018.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **1 067 142 € de travaux et acquisitions** sont reportés de 2017 sur 2018.

Ces crédits permettront la poursuite des travaux en cours en début d'année 2019, sans attendre le vote du budget : la troisième phase des travaux de restauration des couvertures de l'église, notamment.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **317 699 €** et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Le niveau des dépenses d'équipement est en bonne progression en 2018 (+18,6% par rapport à 2017). Une continuité est attendue en 2019 – dans de moindres proportions cependant – correspondant à la poursuite du programme ambitieux d'investissement voulu par la commune.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **96 989 €** en 2018 contre 85 327 € en 2017 (pour mémoire : 157 614 € en 2011).

L'endettement est moyen en 2018, avec un encours de la dette total de 1 369 817 € au 31 décembre 2018, soit **604 € par habitant**, contre 677 euros au niveau départemental, 730 euros au niveau régional et 685 euros au niveau national pour les communes de la même catégorie démographique (communes de 2 000 à 3 499 habitants) en 2016.

En 2018, la commune a contracté un nouvel emprunt de 400 000 € pour le financement de l'acquisition du bâtiment qui accueillera les futurs services techniques d'Envermeu. Malgré cet emprunt, l'endettement communal reste dans la moyenne de la strate.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à Envermeu le 6 mars 2019

Le Maire,
Gerard PICARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.